



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS-RAPPORT MUNICIPAL N° 21/2015**

le 9 décembre 2015

**Concerne :**

Réponse au postulat de M. Yohan Ziehli (UDC) « Des ruches pour une commune exemplaire ».

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis-rapport a pour objet de présenter une étude et un rapport sur l'implantation de ruches sur le territoire communal, suite au postulat cité en titre et déposé par M. Yohan Ziehli le 18 novembre 2014.

**2. Préambule**

Dans le cadre de la problématique de la mort des abeilles, sujet d'actualité s'il en est, plusieurs communes urbaines ont décidé la mise en place de ruches. Au niveau international, les exemples de Paris, Berlin ou Londres peuvent être relevés. Plus proches de nous, Genève, Lausanne, Yverdon, Nyon ou même Vevey ont sauté le pas. L'intervention de M. Ziehli va dans ce sens.

**3. Historique**

Lors de la séance du Conseil communal du 18 novembre 2014, M. Yohan Ziehli a déposé un postulat intitulé « Des ruches pour une commune exemplaire », accepté par l'assemblée qui l'a renvoyé à une commission de prise en considération. Cette dernière a siégé le 26 janvier 2015 et a soutenu le texte. Le 18 mars 2015, le Conseil communal, à une très grande majorité (un avis contraire et une abstention), a suivi les recommandations de la ladite commission et renvoyé le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.



### 4. Situation

A ce jour, de nombreuses hypothèses ont été avancées pour expliquer la mort des abeilles (produits phytosanitaires, parasites, etc.) et le débat est loin d'être clos.

Quoi qu'il en soit, la Municipalité n'est pas opposée à la création d'un petit rucher dans un lieu à définir, pour autant que celui-ci soit entretenu et pris en charge par un apiculteur professionnel. Il s'agit d'une contribution modeste mais utile à la lutte contre la disparition des colonies d'abeilles. Par ailleurs, l'environnement urbain a pour réputation de permettre l'élaboration d'un miel de meilleure qualité compte tenu de la diversité des espèces végétales que l'on y trouve.

L'endroit le plus approprié doit être déterminé par un apiculteur professionnel. Nous relevons toutefois que le cimetière de Vassin ne nous paraît pas être un lieu adéquat, pour des raisons évidentes de sécurité.

### 5. Projet

En juin 2015, contact a été pris avec un apiculteur de Saint-Légier, lequel a exprimé son intérêt à installer et suivre un rucher sur le territoire communal.

Une visite des sites potentiels a permis de conclure que la parcelle enherbée de la Faraz, qui est idéalement située, se prêtait bien à l'implantation d'un rucher de 20 à 25 ruches.

Un minimum de 20 ruches est requis. En dessous de ce nombre, l'apiculteur n'entrera pas en matière, l'entretien étant trop onéreux. De plus, l'accès au rucher avec un véhicule est indispensable.

L'infrastructure nécessaire (les ruches, les gabarits pour supports, les protections visuelles, etc.) sera prise en charge par l'apiculteur, ainsi que l'entretien du terrain sur un périmètre de deux mètres aux abords du rucher. Seul l'emplacement sera mis gratuitement à disposition par la Commune.

Les abeilles butinant activement dans un rayon d'un kilomètre, et, plus aléatoirement jusqu'à 5 km, le site de la Faraz est idéalement situé et la commune serait ainsi couverte entièrement par le rayon d'action des butineuses.

Toutefois, préalablement, un contact devra être établi avec l'inspectorat cantonal des ruchers.

### 6. Les coûts

Le projet sera financé par l'apiculteur désigné et, par conséquent, la récolte de miel lui reviendra dans sa totalité.

### 7. Planning

Le futur responsable du rucher sera à même de planifier la date de sa mise en activité.

### 8. Conséquences financières

La Commune n'assumera aucune dépense, seule la mise à disposition d'un site approprié lui incombera.



## **9. Personnel communal**

L'entretien du rucher et de ses abords sera effectué par l'apiculteur. Il n'y aura donc pas de répercussion pour les employés communaux.

## **10. Développement durable**

### Economie

Ce projet n'engendrera aucun coût pour la collectivité et l'investissement minimum de l'exploitant sera rapidement amorti par les recettes de ses ventes.

### Environnement

Hormis les matériaux pour la construction des ruches, l'entier du processus se déroule naturellement. En effet, les abeilles participent activement à la reproduction des plantes à fleurs et jouent un rôle fondamental dans le maintien de la biodiversité, avec l'ensemble des insectes pollinisateurs.

### Social

La mise à disposition d'une petite surface de terrain permet le développement d'une activité lucrative pour un tiers, sans aucune conséquence pour l'ensemble de la communauté. Une exploitation de ruches peut aussi servir de sujet d'études pour les écoles.

## **Conclusions**

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis-rapport municipal N° 21/2015,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte que le présent préavis-rapport répond au postulat de M. Yohan Ziehli (UDC) « Des ruches pour une commune exemplaire ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Annexe : Postulat de M. Yohan Ziehli

Déléguée municipale : Mme Nicole Rimella

Adopté par la Municipalité le 16 novembre 2015



## **Postulat – Des ruches pour une commune exemplaire**

La mort des abeilles est un sujet d'actualité des plus inquiétants. Si les spécialistes ne sont pas unanimes sur les causes de cet état de fait (virus, utilisation abusive de pesticides ou encore présence d'ondes électromagnétiques), certaines solutions concrètes peuvent permettre d'endiguer le phénomène.

Parmi celles-ci, l'émergence de projets locaux – notamment en milieu urbain – est particulièrement intéressante. De nombreuses villes se lancent dans la course. Au niveau international, on peut citer les centaines de ruches de Paris, les milliers que compte Berlin ou encore la politique intéressante de Londres. Au niveau de la Suisse, Genève, Lausanne, Yverdon, Nyon ou même Vevey ont sauté le pas.

Les avantages de ce concept sont nombreux. Selon les amateurs, le miel de ville serait d'une excellente qualité, bénéficiant de la faible utilisation de pesticides et de la diversité des plantations notamment. Cela est particulièrement vrai dans la Riviera, qui compte d'ores et déjà de nombreuses ruches. De plus, le coût de tels projets est relativement faible.

Les ruches peuvent être placées tant sur des toits de bâtiments publics que dans des espaces verts. Il faut noter que le risque de désagréments est faible, les abeilles ne piquant que si elles se sentent menacées ou sont attaquées.

Mon postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre à disposition des toits ou autres espaces aux apiculteurs ou de superviser l'installation de ruches sur le territoire communal. Elle pourrait profiter de cette occasion pour informer la population des avantages de l'implantation de ruches dans notre ville, afin de permettre aux privés de participer au projet.

Yohan Ziehli, le 18 novembre 2014